



Photo Jardins Volpette

N° 63 décembre 2018

EDITO

Tracer une ligne et s'y tenir n'est pas toujours chose aisée.

Cela requiert de la détermination, de la volonté et savoir se protéger dans l'avenir pour ne pas perdre de vue le bien fondé du ou des objectifs visés.

La raison d'être de l'Association des Jardins Volpette n'a pas changé depuis ses débuts en 1894 : savoir donner à un maximum de famille l'occasion d'améliorer son quotidien matériel et de bien-être en s'occupant d'un lopin de terre dans une des sections de l'Association.

Certes, nous consacrons du temps et de l'énergie pour des causes annexes comme intervenir dans des EHPAD ou des écoles, mais dans des proportions raisonnables.

N'importe quel jardinier peut, s'il le souhaite, entreprendre une action à titre strictement personnel. Toutefois, si le nom de l'Association doit être associé à une action, elle sera au préalable soumise et acceptée par le Bureau de cette dernière. C'est pour éviter les débordements que nous avons déplorés, ceux-ci ont occasionné beaucoup de perte de temps et d'énergie pour les membres du Bureau qui ont dû les régler. Nous souhaitons encourager les bonnes volontés.



Photo Jardins Volpette

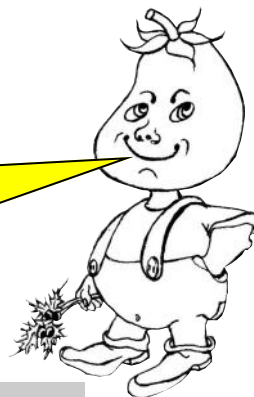
Continuons tous à poursuivre nos objectifs personnels avec le plus de réussite possible.

Pour que cette nouvelle année 2019 nous laisse les meilleurs souvenirs.

Le Président
Serge Tonoli

2019

*Belles Fêtes
et
Bonne Année Jardinière*



Les cotisations 2019

Pour l'année 2019 une augmentation uniquement sur le prix du terrain qui passera à 0,150€ le m². Par exemple, pour un jardin de 200 m², la cotisation sera de 30€.

L'abonnement d'eau est à répartir entre tous les jardiniers de la section, y compris ceux qui n'ont pas de compteur ou n'ont pas consommé d'eau de la ville, par esprit de mutualisation.

Pour des questions de commodités et de sécurité le règlement par chèque est vivement recommandé.

Pour les responsables, il est impératif de compléter le document : "Trésorerie section année 2018" (voir classeur dans votre casier au bureau) et d'y joindre les factures des dépenses de votre section pour les transmettre à la comptabilité. Vous devez impérativement apporter vos cotisations au bureau 15 jours après la date fixée.

Le calendrier des cotisations est en dernière page.

La Trésorière
Odile Boissy

**Aucun rappel
ne sera fait.**

Attention ! Quinze jours après la date de règlement, si aucun paiement n'a été effectué, **le jardin sera repris** d'office par l'Association. (Règlement Intérieur)

Le 2 octobre remise des prix des Jardins Fleuris 2018 : Nos lauréats

Voici le résultat du concours avec les récompensés par catégorie

Concours des Jardins Familiaux



Pour vous inscrire au concours 2019 demandez les bulletins au siège des Jardins Volpette les mardis de 14h à 18h.

La Rédaction



Jardins Volpette

21, rue de la Paix
42000 Saint-Étienne

Tél : 04 77 32 98 56
Fax : 09 70 62 52 34

<http://www.jardins-volpette.net>

Email : contactvolpette@orange.fr
Directeur email: andre.volpette@gmail.com

Publication gratuite

Permanence les mardis
de 14h. à 18h.

PRIX DU DÉCOR POTAGER
JARDINIER AYANT CULTIVÉ
DE FAÇON REMARQUABLE SON
JARDIN



Jean représenté par le Directeur adjoint



Jean Allirol-Villemagne
section Pont de l'âne 3

PRIX DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
JARDINIER AYANT MIS EN
PLACE DES
ACTIONS ÉCOLOGIQUES



Nordine El Adchi
section Basse Jomayère

PRIX DES JARDINS FAMILIAUX
SECTION AYANT UN
ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ,
ENTRETENU.



Photos ville de Saint Etienne



section
Chana les Champs



Paul Rebeaud
section Reveux



Amar Ouadi
section Engrenage



section
Reveux

AGENDA des manifestations printemps 2019

Samedi et Dimanche 13 et 14 avril 2019

Fête des plantes
Au parc de l'Europe à Saint-Étienne

Du 14 au 23 juin 2019

La Fête des fruits et légumes frais
Sur des marchés à Saint-Étienne

S O M M A I R E

- p.1 Édito - Cotisations 2019.
- p.2 2018 Concours des Jardins Fleuris : nos lauréats - Agenda - Assemblée Générale : 17.mars 2019.
- p.3 Vie des sections : Métare 1 - 2018 Concours de photos blog résultats .
- p.4 Le point sur les travaux : Visitation et Batie 1.
- p.5 Vie des sections : Le beaujolais nouveau... - Commission de visite - Zoom sur le règlement intérieur : La cotisation.
- p.6 Fête de la courge - Changement d'adresse !!!
- p.7 Vie des sections : Section Montplaisir - Section Burdeau - Annonce : graphiste.
- p.8 Dates des cotisations 2019.

La vie des sections

Section Métare 1 : La culture des chouchous...



Nous avons à nouveau rendu visite à M. Vi Sum. Son accueil fut ce grand sourire et il est fier de nous montrer tous ses légumes.

Après avoir vu les magnifiques tomates, les concombres suspendus, le joli carré de piments et les haricots à rame, nous arrivons sous une magnifique tonnelle de chouchous, chayottes ou cristophines, comme vous voulez ! Une incroyable quantité de légumes de toutes tailles suspendus sous nos yeux. Il partage volontiers sa récolte avec ses proches.

M. Vi Sum nous explique que ce légume demande beaucoup d'eau, un arrosage abondant est nécessaire en saison sèche. Les plants poussent dans des pots en terre qu'il faudra bien couvrir en hiver pour les protéger du gel, ainsi ils repousseront au printemps.



Photos Jardins Volpette

*Christine Schatteman
et
Marie-Odile Ressousche*

Section André Ruel



Soupe aux chayottes

Pour 4 personnes

400 g de chayottes (dans magasin spécialisé)
1 litre de bouillon de poule ou de pot au feu selon votre goût
20 cl de crème fraîche (facultatif)
Sel, poivre

Épluchez les chayottes.
Coupez-les en petits cubes ainsi que l'amande centrale.
Mettez le bouillon dans une casserole.
Assaisonnez à votre convenance.
Portez à ébullition, baissez le feu puis laissez frémir pendant 20 minutes à feu doux.
Avant de servir, ajoutez, si vous le souhaitez la crème fraîche et mélangez bien.

Hum! c'est délicieux croyez moi.



Photos Jardins Volpette

Classement du concours photos du blog



Bourdons en activité sur une fleur d'artichaut.

1er Guy Béraud
Montplaisir Jardin N°5



Nidification d'hirondelles dans une cabane de jardin.

2ème Serge Troubetzky
Bel'air 2 Jardin N° 62



Dégustation de bons légumes par la race bovine.

3ème Sonia Djelassi
Métare 3 Jardin N°56

Adresse du blog : <http://www.jardins-volpette.net>

La vie des sections

Le point sur les travaux

Travaux 2018

Le mercredi 7 novembre 2018, les travaux de restructuration d'une partie de la section "Batie1" ont débuté. Cela concerne sept jardins à reprendre en totalité, le remplacement d'une cabane incendiée et la mise en place d'une autre cabane sur un jardin non équipé. Un nouveau réseau de distribution d'eau est installé.

La sécurisation du site par pose de grillage sera réalisée première quinzaine de décembre.

À noter que six cabanes simples et une double sont issues de la section " Visitation ", laquelle doit disparaître fin 2018.

Aujourd'hui, les démantèlements et évacuations sont réalisés. Le démontage propre et le transfert depuis Visitation sont effectués.

Quelques projets sur des sections à restructurer en 2019, voire 2020 sont actuellement à l'étude.

Dominique Laurent

Responsable des travaux

Section Visitation : démontage et fermeture...



Photos Jardins Volpette

Section Batie 1 : restructuration



Photos Jardins Volpette

La vie des sections

Le beaujolais nouveau à la Maison Saint-André de Chavassieux



1951, fut la première année où le beaujolais nouveau a été célébré. Certes ce n'était pas aussi commercial qu'aujourd'hui.

Mais à la Maison Saint-André de Chavassieux, chaque résident qui le souhaitait a pu goûter le nectar juvénile tout en dansant sur des airs du folklore auvergnat.

Ici, ce n'est pas tant la qualité du produit qui était à l'honneur, mais plutôt son rôle de tremplin pour faire la fête, et quelle fête!!



Quelques heures ou la bonne humeur et les rires ont écarté les douleurs et les maux de l'âme.

Alors peu importe s'il est bon ou pas, mais merci encore au beaujolais



Photos Jardins Volpette

nouveau pour la bonne humeur qu'il a apportée à la Maison Saint-André, et avec un clin d'œil malicieux nous lui disons à l'année prochaine.

Serge Tonoli
Bernard Limousin

Commission de visite des jardins : bilan 2018

Cette année a été assez correcte pour les contrôles. Il a été décidé début mai de cibler les contrôles sur les parcelles en état de friche. De mi-mai à fin juin, 45 parcelles ont été contrôlées, un courrier a été envoyé aux jardiniers leur donnant un délai de remise en état. En juillet, la commission a procédé à la contre-visite, sur 45 parcelles 25 sont restées dans le même état.

Les jardiniers ont été convoqués au bureau les mardis 4 et 11 septembre pour explication. Un dossier a été établi sur ces jardins. Des photos ont été prises pour montrer et faire constater à ces jardiniers l'état de leurs parcelles.

Suite à cette convocation, certains ne se sont pas présentés, ils n'ont même pas téléphonés;

au final ce sont 25 jardiniers dont le contrat ne sera pas renouvelé pour l'année suivante.

Pour mémoire, voici le fonctionnement de notre commission sur l'année :

- 1- Contrôle de toutes les sections de mi-mai à fin juin.
- 2- Contre-visite en juillet pour les parcelles contrôlées en mauvais état.
- 3- Convocation au bureau des jardiniers n'ayant pas remis leur parcelle en état.
- 4- De mi-septembre à début octobre, sur demande du responsable, contrôle de certaines parcelles en mauvais état.
- 5- Dernier volet en novembre, après concertation, présentation au Directeur de l'Association de la liste des jardiniers dont le contrat ne sera pas renouvelé l'année suivante.

Daniel Colinet responsable de la Commission

Zoom sur le règlement intérieur

Le règlement intérieur précise en son article 2-3

La cotisation : "Elle est une participation de l'adhérent aux frais généraux de l'association et n'a en aucun cas le caractère d'un loyer. Elle comprend également le coût de la consommation d'eau et des frais de fonctionnement. Elle doit être payée dans les 15 jours suivant l'appel fait dans la revue de Décembre et par affichage dans les sections. Aucun rappel ne sera fait. **En cas de non-paiement l'adhérent est démissionnaire de fait** et l'association dispose aussitôt de la parcelle et de l'abri, ceci sans aucune indemnité. Il est précisé ici que l'abri de jardin ne constitue pas un local privé et son accès doit rester libre pour la Direction. Il ne peut y être entreposé que du petit outillage horticole et vêtements de travail. Si du matériel appartenant à l'adhérent restait entreposé, il est considéré comme abandonné. Toutefois il sera à disposition au Siège de l'Association pour une durée d'un mois".

La date et le lieu pour l'encaissement des cotisations 2019 sont indiqués page 8 de cette revue.

Aussi nous vous incitons fermement à vous rendre à la permanence organisée par le responsable de votre section.

Comme rappelé à la réunion des secteurs d'avril dernier et suite aux difficultés rencontrées lors des encaissements 2018 **aucune exception au présent règlement ne sera consentie.**

Comme dit le proverbe : "Un homme averti en vaut deux".

Participation aux manifestations

*Deux jours festifs au château de Bouthéon pour cette nouvelle fête de la courge
13 et 14 octobre*



Bernard - Daniel - Paul



Serge - Odile - Julien



Claude - Jonathan - Serge



Guy - Daniel - Bernard

Photos Jardins Volpette

Changement d'adresse !!!

Chaque jardinier doit signaler son changement d'adresse à son responsable de section ou à ses adjoints (voire au Directeur).

Ceux-ci transmettront l'information au bureau de l'Association, afin que le fichier soit mis à jour.

La vie des sections

Section Montplaisir vendredi 5 octobre 2018



Serge Tonoli

Gaël Perdriau

Guy Béraud

C'est sous un beau soleil qu'a eu lieu l'inauguration de la section de Montplaisir.

Après 2 années de travaux et grâce à la convergence des moyens et la volonté de tous, cette restructuration (deuxième

tranche) fut un vrai succès. Monsieur le Maire et le Président du Département ainsi que des élus ont donné à cette cérémonie un caractère officiel. Rien de plus naturel puisque la Municipalité et le Département ont participé financièrement, avec les Jardins Volpette, aux travaux de rénovation de ces jardins.



Georges Ziegler

La section Montplaisir en chiffres :

7 200 m² de jardins

36 jardinières et jardiniers de 31 à 85 ans

Consommation d'eau
4m³ par jardin en 2018
(16m³ en 2008 !)

Il faut aussi relever la forte implication des jardinières et des jardiniers ainsi que de Guy Béraud, responsable de la section.

Les améliorations ont pour objectif, non seulement de rendre plus agréable le jardinage mais aussi le paysage urbain.

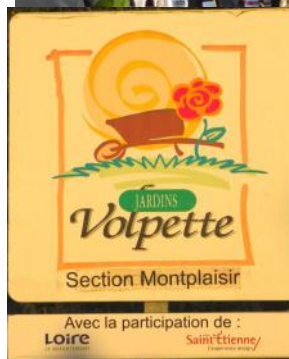
D'autres projets sont à l'étude. Ils permettront de conserver et de valoriser ce patrimoine stéphanois que sont nos jardins.



Ziegler-Faure-Bruyat-Tonoli-Perdriau



Les entreprises et le responsable de la section



Un vin d'honneur offert par l'Association des Jardins Volpette a clôturé cette inauguration.

Le Président
Serge Tonoli

Section rue Burdeau

Je vous fais parvenir des photos des vignes que mon père a plantées il y a 18 ans avec ma nièce.

Il souhaite vous les faire parvenir car déjà elles sont super belles ! Les raisins sont super bons et pour lui c'est une fierté !!!

Vignes de Mr. Benfateh Salem (83 ans) jardins Volpette rue Burdeau N° 8 et 9.

Nadia Benfateh



Photo Jardins Volpette

ANNONCE : graphiste pour revue

L'Association des Jardins Volpette loi 1901, 21 rue de la Paix 42000 Saint-Étienne, recherche un **bénévole** ayant des connaissances graphiques pour la mise en page de ses 3 revues annuelles.

Ce **travail bénévole** demande la présence de plusieurs demi-journées.

contactvolpette @orange.fr ou 06 10 80 54 36 pour CV et prise de RDV.

ENCAISSEMENT DES COTISATIONS 2019

ANDRÉ RUEL

samedi 9 février 2019
de 9H30 à 12H00

Abri collectif dans la section

BASSE JOMAYERE

samedi 23 février 2019
de 9H00 à 12H00

Abri collectif dans la section

BATIE 1 et 2

samedi 2 février 2019
de 9H00 à 12H00

Boule du Cros

BEL AIR

samedi 2 février 2019
de 9H00 à 12H00

Bureau des Jardins
21 rue de la Paix

BERNAY 1

samedi 26 janvier 2019
de 10H30 à 12H00

Abri collectif dans
la section

BERNAY 2 et CRET DU LOUP

Dimanche 24 février 2019
de 9H00 à 12H00

Local collectif Bernay 2 avec collation

BEAUNE

samedi 2 février 2019
de 11H00 à 13H00

Amicale laïque du Soleil 24 rue Beaunier

BOIS D'AVAIZE

samedi 2 février 2019
de 10H00 à 11H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

BOULEVARD DES CHAMPS

samedi 2 février 2019
de 14H00 à 16H00

Amicale laïque du Bois Monzil

BURDEAU, PONT DE L'ANE 3

samedi 09 février 2019
de 9H00 à 11H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

CARREFOUR haut

samedi 2 mars 2019
de 9H00 à 12H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

CARREFOUR bas

samedi 2 mars 2019
de 9H00 à 12H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

CHANA LES CHAMPS

samedi 2 mars 2019
de 9H00 à 11H00

Abri collectif de la section

CROIX DE MISSION, MALACUSSY 2

samedi 19 janvier 2019
de 10H00 à 11H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

DEVEY 2 et MALACUSSY 3

samedi 26 janvier 2019
de 9H00 à 12H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

ENGRENAGE

dimanche 24 février 2019
de 10H à 12H00

Abri collectif dans la section

PETIT CABARET

samedi 2 mars 2019
de 10H00 à 11H00

Au jardin

PONT DE L'ANE 2

samedi 2 mars 2019
de 9H00 à 11H00

À l'abri collectif

POYETON 1, POYETON 2 et LA TAILLEE

samedi 2 février 2019
de 9H30 à 12H30

Chez M Mario Messana
4 impasse de Patroa
42100 Saint Etienne

QUARTIER GAILLARD

samedi 2 février 2019
de 10H00 à 11H00

Bureau des Jardins
21 rue de la Paix

Soyez vigilants,
Les cotisations doivent être payées **par chèque** auprès
du responsable de section à la date et au lieu indiqués.
Aucun rappel ne sera fait.

Attention ! **Quinze jours après la date** de règlement,
si aucun paiement n'a été effectué, **le jardin sera repris**
d'office par l'Association. (Règlement Intérieur)
Voir zoom en première page.

FOUGERES

samedi 2 février 2019
de 9H00 à 12H00

à l'algéco dans l'allée du bas

JEAN MOULIN

dimanche 27 janvier 2019
de 9H00 à 11H30

Abri collectif de la section

JEU DE PAUME / PONT DE L'ANE 1

samedi 2 février 2019
de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

Cabane commune N°10

MALACUSSY 1

samedi 9 février 2019
de 9H15 à 11H45

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

METARE 1 / 2 et 3

dimanche 3 février 2019
de 9H00 à 11H30

Bar "le demi-muid" 80, cours Fauriel

MICHON / clos des Baraudes

dimanche 20 janvier 2019
de 10H00 à 12H00

chez M. Raymond Coniglio
20, rue de la Résistance

MONTPLAISIR

samedi 2 février 2019
de 9H00 à 11H30

"club de l'amitié"
146, rue Richelandière

REVEUX

Mardi 5 février 2019
de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30

Bar le Garibaldi
place Garibaldi dit place du Soleil

LA SAPINIERE

samedi 2 février 2019
de 10H00 à 12H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

TARDY 1 ET 2

samedi 2 février 2019
de 9H00 à 12H00

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

VIGOURETTE 1 / 2 et 3

samedi 26 janvier 2019
de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H 30

Bureau des Jardins 21 rue de la Paix

